

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement **RCA03-08-0002-3** modifiant le règlement RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux et le **règlement RCA08-08-0003-27** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, ont été adoptés le 2 mai 2023.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 10 mai 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement